

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**La propriété intellectuelle fait partie des actifs immatériels qui représentent une part croissante de la valeur des entreprises.**

Elle recouvre les brevets, mais aussi les marques, les droits d'auteur, les dessins et modèles, etc.

L'accélération des cycles d'innovation, le développement ou l'acquisition d'une technologie, la convergence des métiers, autant de sujets qui permettent aux entreprises de se différencier et d'apporter de la valeur à leurs clients et actionnaires.

Pour autant, ces opportunités sont porteuses d'un certain nombre de risques, comme ceux liés à la violation de droits de propriété intellectuelle appartenant à autrui, ou ceux de voir ses propres actifs immatériels détournés par des tiers.

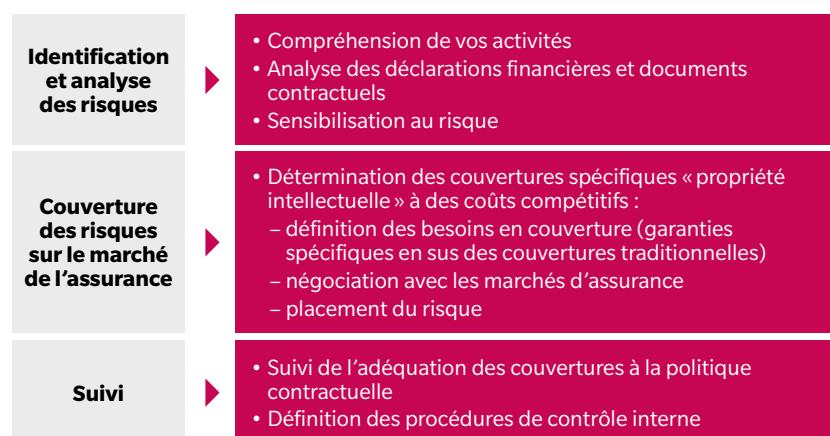
En effet, le coût d'un litige en contrefaçon de brevet peut varier de quelques dizaines à plusieurs millions d'euros selon la complexité et la territorialité du litige.



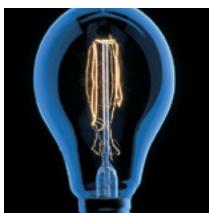
**Vos enjeux : anticiper et maîtriser les risques liés à la propriété intellectuelle, une véritable opportunité de croissance**

Les facteurs de risques	Les risques à traiter
<ul style="list-style-type: none"> <li>Raccourcissement des cycles d'innovation</li> <li>Augmentation des besoins de différenciation</li> <li>Développement à l'international</li> <li><i>Patent Trolls</i></li> <li>Modèles opérationnels complexes à base de partenariats, sous-traitance, etc.</li> <li>Complexification de la législation et des procédures</li> <li>Opérations de fusions-acquisitions</li> <li>Dématerrialisation des échanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réclamations en contrefaçon : frais de défense, frais d'experts, condamnation au paiement de dommages et intérêts</li> <li>Défense de vos propres droits de propriété intellectuelle vis-à-vis des tiers contrefacteurs</li> <li>Pertes de revenus (y compris royalties), de vos dépenses de R et D et de la valeur de votre portefeuille de droits suite à une action légale ou gouvernementale</li> </ul>

**Notre approche : vous aider à identifier vos risques, en diminuer la probabilité ou l'impact, et les transférer au marché de l'assurance pour protéger vos actifs**



## CONCRÈTEMENT



### Contrefaçon de brevet

*Une société française qui fabrique et commercialise des produits dans le domaine de l'électricité a perdu un procès en contrefaçon de brevet contre l'un de ses principaux concurrents en Asie. La simple condamnation au paiement de dommages et intérêts s'élève à 30 millions d'euros.*

**→ Avec le concours des équipes Marsh, cette entreprise aurait pu prévenir et réduire ce risque par la mise en place d'une police responsabilité civile brevet qui couvre les frais de défense (y compris les frais d'experts), les dommages et intérêts et les éventuels frais de reconstitution de l'image de la société.**



### Contrefaçon de marque

*Une société a été condamnée pour contrefaçon et concurrence déloyale, car elle utilisait la marque d'un concurrent comme nom de domaine. Cette société, en plus du paiement d'importants dommages et intérêts, s'est vu interdire l'utilisation de la marque à quelque titre que ce soit (y compris pour son site Internet, principale source de revenus) et a dû radier le nom de domaine litigieux sous astreinte.*

**→ Pour prévenir ce type de risques, la solution proposée par Marsh consiste à mettre en place un programme d'assurance spécifique pour couvrir les pertes de revenus subies par l'entreprise suite à une condamnation en contrefaçon (droit des marques, mais aussi droit des brevets).**

## LES ATOUTS MARSH

Des spécialistes de la propriété intellectuelle, qu'il s'agisse de l'analyse des risques, de leur placement sur le marché de l'assurance ou de la gestion des sinistres.

Une base de référence mondiale inégalée à travers les 2 500 clients du secteur conseillés par nos équipes d'experts.

Un réseau international avec plus de 100 bureaux dans le monde.

---

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes.

MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée.

Capital 5 807 566,00 euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

N° TVA intracommunautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.

Direction Communication et Marketing 1805. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2018.

Pour plus d'information,  
un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense  
Aix-en-Provence  
Bordeaux  
Lille  
Lyon  
Orange  
Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)